

ABONNEMENT.

Année, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 9
On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS:

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
RÉSERVE SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.
On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Juillet 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 12 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion sur
la loi municipale. M. Beauquier présente
un amendement sur l'art. 75 relatif au choix
des maires et adjoints qui cumulent plu-
sieurs mandats.

Par 288 voix contre 179, l'amendement
est repoussé.

Le ministre des travaux publics demande
à la Chambre de mettre en tête de son ordre
du jour de lundi la discussion relative aux
conventions avec les grandes Compagnies.
La demande d'urgence est vivement combat-
tue par MM. de Mackau, de Marcère et Pa-
pon qui prétendent n'avoir pas le temps
d'étudier le rapport dans un aussi court
délai.

Le ministre dit que la responsabilité du
gouvernement est engagée et il insiste pour
l'urgence.

M. Reynal soutient que la Chambre est
en état de discuter lundi le rapport, très-bien
fait par M. Rouvier. (Bruit.)

Tous les documents sont à la disposition
de la Chambre.

Si la discussion ne s'ouvre pas lundi, il
est impossible de l'aborder dans cette ses-
sion. (Mouvements divers.)

Le ministre déclare que les conventions
sont la base même du budget extraordi-
naire.

Si elles ne sont pas adoptées, le gouver-
nement se déclare dans l'impossibilité d'éta-
blir un budget extraordinaire. (Bruit et mou-
vements prolongés.)

M. de Mackau répond au ministre, au
nom de la droite, qu'il ne votera pas les con-
ventions que le gouvernement propose,
parce qu'il ne saurait mériter la confiance
en raison de la politique d'expédient qu'il
pratique.

Le crédit de France est compromis, grâce

aux dépenses exagérées des ministres qui se
succèdent au pouvoir en gaspillant l'argent
du pays pour de folles entreprises. Néan-
moins il votera la mise à l'ordre du jour des
conventions à lundi, afin de savoir quelle
sera le sentiment de la Chambre.

M. Allain-Targé dit qu'il ne voit pas la
nécessité de déclarer l'urgence sur la dis-
cussion. La discussion des conventions trou-
vera sa place dans le débat si intéressant du
budget. A ce moment on pourra alors les
combattre plus utilement en démontrant que
le déficit apparent du budget ne nécessite
pas l'engagement de l'Etat avec les Compag-
nies. La clôture est demandée, et par 394
voix contre 113 la Chambre fixe à lundi la
discussion. La Chambre passe ensuite à la
discussion du projet de pension à accorder
à M. Pasteur.
L'urgence est déclarée.

Chronique générale.

LE DERNIER DES LACHES.

Les incidents qui se sont produits, ven-
credi, à la Chambre des députés amènent les
journalistes à faire de la dignité et
à crier au scandale.

Il est certain que le président du conseil
des ministres a été fort malmené et qu'on
lui a appliqué des épithètes dont le lan-
gage parlementaire ignorait jusqu'ici l'em-
ploi.

Mais il faut dire également que jamais on
ne vit un président de la Chambre se con-
duire avec autant de passion et de partialité
à l'égard d'un membre de la minorité, com-
me l'a fait pourtant M. Brisson à l'égard de
l'honorable M. Paul de Cassagnac.

On ne vit jamais un chef de gouverne-
ment afficher tant d'impudence et répondre
avec un ton si souverainement impertinent
à un orateur qui use de son droit d'inter-
pellation.

Ce qu'on ne vit jamais, c'est une Assem-
blée accordant à un gouvernement qui est la

risée du monde entier, une confiance qui
ressemble beaucoup à celle de Bertrand pour
Robert-Macaire.

En Tunisie, au Sénégal, au Tonkin, par-
tout, ce ne sont que tripotages et vols ma-
nifestes. Cela est trop connu: on n'a oublié
ni les révélations du procès Roustan-Roche-
fort, ni les aveux de M. Rouvier sur le « cou-
lage » du Sénégal, et la Chambre ne veut
pas qu'on lui parle de ces choses!

Elle fait du bruit pour qu'on n'entende
voler ni les mouches, ni les compères du
gouvernement, et elle s'imagine que cela
suffit pour tromper l'opinion publique.

Nous comprenons l'exaspération de M.
Paul de Cassagnac. La violence de ses pa-
rolles est justifiée pour les inqualifiables pro-
cédés dont on a usé à son endroit.

Que M. Paul de Cassagnac reste quinze
jours chassé de la Chambre, peu importe;
ce n'est pas là ce que verra le pays. Le dé-
puté du Gers n'en sera ni plus ni moins
considéré, et reprendra son banc après le
délai fini. Mais ce que le pays verra, — et
pour nous c'est l'important, — c'est que la
politique du jour a été stigmatisée comme
elle le mérite, c'est que les épithètes de lâ-
cheté et de mensonge seront appliquées non
point seulement à un homme, mais à tout
l'ensemble de la politique républicaine!

Et c'est justice!

Nous avons signalé, au moment de l'ap-
parition du choléra, l'incurie égoïste de l'au-
torité anglaise qui, dans l'intérêt de son
commerce, a refusé de prendre aucune pré-
caution. A cette heure, se passe un fait bien
plus révoltant.

Aucune quarantaine n'est établie pour les
navires qui traversent le canal de Suez,
toujours dans l'intérêt du commerce bri-
tannique! Alors toutes les personnes qui
veulent quitter l'Egypte vont s'embarquer
à Suez; elles traversent le canal, et ne
sont pas soumises à la quarantaine.

Si quelque passager apporte le terrible
fléau en Europe, on saura que la faute en
est à l'égoïsme mercantile de l'Angleterre.

— Mais, ces affiches, cette désolation?...

— On vend la propriété.

— Pourquoi?

— Le comte de Morcerf plaide avec sa femme;
sa fortune est compromise.

— Pauvre Hélène, soupire M^{me} Bréjean, qu'est-
elle devenue au milieu de cette tourmente?

A ce moment, une porte bâtarde s'ouvrit, et une
paysanne, qui poussait devant elle une voiture de
bébé, sortit sur la route.

Un petit garçon de l'âge de Gaston s'y trouvait
installé, et son visage blême, flétri, la tristesse
craintive de ses yeux, désignaient assez un infirme,
un de ces pauvres déshérités, nés pour épuiser
toutes les souffrances humaines.

La voiture croisa Edith, et celle-ci ne put retenir
une exclamation de pitié.

— Qu'a-t-il donc? interrogea-t-elle avec inté-
rêt.

— Il n'a jamais marché, madame; vrai, le bon
Dieu devrait bien le reprendre, répondit la bonne
avec son égoïsme naïf et cruel.

— Quel âge?

— Sept ans.

— Comment se nomme sa mère?

— M^{me} Lionel de Morcerf.

Edith recula d'un pas, un cri de stupeur s'élei-
vait dans sa gorge, elle pâlit et rougit tour à tour,
puis, cédant à son cœur généreux, elle se pencha

vers le petit infirme et l'embrassa au front.

Quand elle se releva, une personne qu'elle n'avait
pas entendue venir, vêtue de noir, les traits altérés
par une de ces douleurs poignantes, incurables,
que les femmes cachent au fond de leur âme, mais
dont la marque indélébile flétrit leur teint et
décoloronne leur front, s'appuyait sur la capote du
léger véhicule.

Edith tressaillit.

— Pardonnez-moi d'arrêter ainsi votre fils,
madame la comtesse, dit-elle avec sa noble sim-
plicité.

Elles s'observèrent une seconde, et se jugèrent
aussitôt.

— Il vous a fait pitié, n'est-ce pas? interrompit
M^{me} de Morcerf avec amertume; moi j'admire
les deux enfants courant là-bas, j'ignorais qu'ils
fussent à vous... comme ils sont robustes!... Ah!
la destinée vous a été plus clémente qu'à moi,
vous êtes une heureuse femme, une heureuse mère!

— J'ai souffert aussi.

— Vous êtes aimée au moins, et vous ne trem-
blez pas à chaque instant de les perdre.

Des larmes jaillirent irrésistiblement de ses yeux.

— Paralyté! paralyté! reprit-elle d'une voix
sourde. Pauvre innocent, la mort vaudrait mieux
pour lui, et pourtant je le dispute, depuis des
années, à cette terrible ennemie... C'est l'unique
épine de mon bonheur, c'est ma consolation, mon

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE HENNERAY.

La jeune femme essuya rapidement ses yeux hu-
mides et murmura à l'oreille de M^{me} Dessaux mar-
chant à côté d'elle:

— Dieu a été bon lorsqu'il m'a jeté dans vos
bras. Battue par l'orage, je cherchais mon chemin
dans les ténèbres, et soudain une étoile s'est levée
dans cette nuit profonde, et m'a guidée vers ce
foyer béni.

— Mère, petite mère, criaient les enfants, viens
vite, voici des voyageurs!

Edith hâta le pas. Gaston, grâce à ses jambes de
sept ans, distançait Marthe et se suspendait déjà au
cou de son père. Henry l'embrassa à plusieurs
reprises, et s'avantant vers la fillette qui, accro-
chant à la baie sa robe à lourdes bandes de guipure,
accourait essoufflée, toute gracieuse avec ses bou-
cles brunes, ses bas de soie et sa large ceinture de
faïence.

Déjà les yeux d'Henry cherchaient Edith, leurs

regards se rencontrèrent et ils revinrent à pas
lents oubliant l'univers... L'univers pour eux, c'est
leur mutuelle tendresse, c'est ce coin de terre em-
baumée où ils cachent leur bonheur, ce sont ces
deux enfants trottant devant eux en se donnant le
bras et pour être sérieux comme papa!

CHAPITRE XIII

LE PETIT PARALYSÉ

Après le dîner, on faisait souvent une promenade.
Edith et Henry suivaient en causant les enfants
qui choisissaient un chemin à leur gré et cueillaient
des bluets le long des champs de blé.

Ce soir-là, ils s'étaient éloignés plus que de cou-
tume, charmés par la douceur et la clarté d'une
soirée d'août.

Marthe commençait à se fatiguer et refusait de
continuer sa moisson de fleurs.

— Où sommes-nous? demanda tout à coup Edith
jusqu'à être absorbée par la conversation.

Et elle chercha à s'orienter.

Une allée de peupliers, dont les derniers arbres
se noyaient dans la pénombre, s'allongea derrière
eux, et à dix pas, un château délabré et morne
dressait vers le ciel ses tourelles tachées de mousse,
pareilles à une lépre dorée.

— Où sommes-nous? répéta encore Edith d'un
ton bas et singulièrement ému.

— Au Val-Rémy, mon amie.

tistique est, croyons-nous, rédigé sous sa direction, comme le *Journal officiel*.

La fondation de « l'ordre du Mérite agricole » n'a pas seulement le don d'exciter la verve du public, en attendant vraisemblablement le jour où il en sollicitera les insignes, ni de couvrir son auteur, M. Méline, d'un immortal ridicule; elle est aussi jugée illégale. M. Weiss, dans le *Voltaire*, conteste la légalité du décret, reproche aux ministres d'avoir conduit le Président de la République à un excès de pouvoir et ajoute qu'une loi était nécessaire.

M. Auguste Vacquerie, dans le *Rappel*, est lui-même tout près de déclarer que ses amis du ministère sont ridicules avec leurs procédés égalitaires et leur nouvelle chevalerie; citons quelques-unes de ses réflexions:

« M. J. Méline vient de faire signer à M. J. Grévy un décret qui institue « un ordre du Mérite agricole, destiné à récompenser les services rendus à l'agriculture. » Quelques personnes avaient pensé que la République supprimerait les décorations; personne n'avait pensé qu'elle en créerait...
« ... Je trouve excellent qu'on récompense les agriculteurs et qu'on les comble de médailles, et qu'on leur donne la croix de tout le monde; mais, si l'on invente une croix spéciale pour eux, pourquoi pas pour d'autres? Les éleveurs de bestiaux ne font que la moitié de la besogne. Pourquoi engraisent-ils les bœufs et les moutons? C'est pour qu'on les mange meilleurs. Or, on ne les mangerait pas meilleurs si, après de bons éleveurs pour les engraisser, il n'y avait pas de bons cuisiniers pour les accommoder. La croix du Mérite agricole, soit; mais il faut maintenant que M. Méline crée la croix du mérite culinaire. Le nom est tout trouvé: le Cordon bleu! »

Les promotions et nominations dans la Légion d'Honneur, proposées par le ministère de l'intérieur et par le ministère du commerce, sont publiées au *Journal officiel* du 14 juillet. On y remarque combien les règles sont flexibles pour les préfets. Presque tous ceux qui sont promus officiers, ne sont chevaliers que depuis deux ou trois ans. Ainsi de M. Assiot, préfet de Vaucluse, chevalier de 1880.

Une nomination justifiée est celle de M^{me} Fray-Gross (Caroline), ancienne directrice de l'ambulance de l'Hôtel-de-Ville de Paris; s'est exceptionnellement distinguée pendant le siège en organisant cette ambulance et en y soignant jour et nuit les blessés, avec un dévouement infatigable.

LES LOTERIES.

Nous avons vu se produire depuis quel- que temps un si grand nombre de loteries qu'on était tenté de croire que le gouvernement accordait indistinctement toutes les autorisations demandées. Il paraît qu'il n'en est rien. Si les grosses spéculations qui

se chiffrent par millions et offrent à la convoitise du public l'appât de lots plus ou moins considérables ne rencontrent aucune entrave, il n'en est pas de même des petites loteries dont le but est exclusivement de subvenir à des œuvres charitables et qui, sous tous les gouvernements, avaient été non-seulement autorisées, mais encouragées. Voici, par exemple, ce qu'on écrit au *Parlement*:

« Il existe à Châteauroux une société de charité composée des dames de la ville et dont une loterie annuelle était la principale ressource. Eh bien! cette loterie, qui se tirait tous les ans, depuis un temps immémorial, l'administration a jugé à propos de l'interdire. Réclamations, protestations, rien n'y a fait: l'interdiction a été maintenue. Aucun motif n'a été allégué, mais on ne saurait voir là un acte de laïcisation. Vous voyez donc bien, monsieur le rédacteur en chef, que l'administration sait réprimer l'abus des loteries. »

Mais ce n'est pas seulement à Châteauroux qu'il en est ainsi. Nous pourrions citer un grand nombre de villes où les petites loteries et tombolas instituées par les Sociétés de charité, et dont le produit était intégralement distribué aux pauvres, ont été également interdites. Ces Sociétés étaient sans doute entachées de cléricisme!
(*Le Français*.)

« On nous rapporte, dit l'*Union*, le fait suivant dont nous n'avons pas besoin de souligner la gravité:

Ces jours derniers, dans un hôpital de Paris, un malade a demandé un prêtre. Le directeur s'est rendu auprès de lui et a procédé à un véritable interrogatoire pour savoir sur quels conseils ce malade avait réclamé les secours de la Religion.

Voilà comment la liberté de conscience est respectée par les laïciseurs. Voilà ce que valent les paroles ministérielles.

Si le fait que l'on nous signale était inexact, nous nous empresserions d'accepter une rectification, mais nous avons tout lieu de croire que celle-ci ne pourra pas se produire.

On prétend que M. Jules Ferry ferait demander à la Chambre l'autorisation de faire poursuivre M. Paul de Cassagnac.

On annonce qu'en prévision de la mort du comte de Chambord, le préfet de Loir-et-Cher a reçu l'ordre, en cas de décès, de faire immédiatement apposer les scellés au château de Chambord.

On annonce la mort subite de M^r Lamazou, évêque d'Amiens.

M^r Lamazou, qui se rendait à Paris, accompagné de son vicaire général, M. Marevery, et avait retenu ses appartements à l'hôtel Bedford, rue de l'Arcade, a succombé dans la gare même de Nevers à la rupture d'un anévrisme.

soulager, la consoler...

Déjà la comtesse se redressait, redevenue courageuse.

— Le vent s'éleva, je rentre, murmura-t-elle, mon René aurait froid.

— Au revoir, madame, répondit Edith. Veuillez ne pas oublier que vous trouverez à Villiers une amie, une amie bien dévouée, je vous assure... Courage! le ciel a des miséricordes infinies, votre cher petit guérira! Gaston et Marthe prieront pour lui...

Et au-dessus de la tête de l'enfant, pour sceller l'oubli et le pardon du passé, les deux mères se serrèrent la main.

Henry, qui par discrétion s'était écarté de quelques pas, s'inclina en silence, et Edith, immobile au milieu de l'allée, regarda longtemps la voiture du petit infirme s'enfoncer sous les arbres et peu à peu disparaître dans l'ombre.

(A suivre.)

MARIE DE BESNERAY.

Calino, sortant de l'école, s'est battu avec un camarade, et rentre avec une écorchure au front.

— Qu'as-tu là? lui demande son père.

— Papa, j'ai rien.

— Mais si, tu as quelque chose.

— Je me suis mordu au front.

— Imbécile! Est-ce qu'on se mord au front.

— Tiens! je suis monté sur une chaise.

Le prince Jérôme-Napoléon a fait adresser, dimanche soir, à tous les journaux bonapartistes de province la note suivante, que nous publions à titre d'information:

7 juillet 1883.

« Depuis deux jours, le rédacteur en chef du *Pays*, qui ne peut parler qu'en son nom personnel, essaie, à propos de la mort prévue du comte de Chambord, d'engager le parti bonapartiste dans une politique qui est la négation manifeste des principes qu'ont toujours invoqués et défendus les Napoléons.

« Plus que jamais il importe d'opposer ces principes à la doctrine des royalistes de toute origine et de toute couleur.

« Nous croyons qu'il est bon de rappeler, à cette occasion, les déclarations mêmes du prince Napoléon, dans son manifeste du 45 janvier, où il écrivait:

« Depuis la mort du fils de l'empereur, j'ai gardé le silence sur l'ensemble de la politique. Ne voulant pas troubler l'expérience qui se poursuivait, j'ai attendu, attristé, que la parole me fut donnée par les événements. Mon silence n'était que la patriotique expression de mon respect pour le repos du pays.

« Ma conduite, mes opinions, mes sentiments ont été systématiquement calomniés. Impassible, je n'ai répondu que par le mépris. »

« Et plus loin:

« Je ne représente pas un parti, mais une cause et un principe.

« Cette cause est celle de tous, bien plus que la mienne.

« Ce principe, c'est le droit qu'a le peuple de nommer son chef.

« Nier ce droit est un attentat à la souveraineté nationale. »

Cette note, qui a été rédigée par le prince lui-même, a été envoyée par M. Gras aux journaux de province.

Le *Mémorial de la Loire* publie l'affiche suivante, placardée sur l'église d'Usson par les soins du maire de la commune:

Annnonce de la fête
PUIS

Programme de la fête du 14 juillet.

A cinq heures du soir, petites courses de jeunes filles jusqu'à dix ans. La première arrivée aura un gâteau d'une livre, la seconde un d'une demi-livre et les quatre autres chacune un d'un quart. De même pour les jeunes gens de dix ans. Les demoiselles jusqu'à quinze ans. La première arrivée aura un gâteau d'une livre et demie, la seconde d'une livre, les quatre autres chacune un d'une demie. De même pour les jeunes gens jusqu'à quinze ans. A six ou sept heures, distribution de pain blanc aux citoyens et citoyennes qui voudront manger du pain offert par la municipalité au nom de la République. A la nuit tombante, feux d'artifice variés.

Usson, le 8 juillet.

Le maire, FAVRYRIAL.

La Fête du 14 Juillet.

Le spirituel petit journal la *Lanterne d'Arlequin* évoque très à propos, à la veille du 14 juillet, le hideux souvenir de la journée de massacres, dont la Révolution glorifie l'anniversaire:

« M. de Launay reçut un coup d'épée dans l'épaule droite. On le traîna par les rues. La populace lui arrachait les cheveux et lui donnait des coups. On le roula dans les ruisseaux, on s'acharna sur son cadavre, puis un cuisinier, mêlé à la foule, lui coupa la tête avec son couteau. Cette tête fut placée au bout d'une pique et portée comme un trophée.

« De Losme Salbray, major de M. de Launay, fut égorgé de même.

« Person, vieux lieutenant des Invalides, assassiné sur le port Saint-Paul.

« M. de Flesselles, prévôt des marchands, fut arraché de l'Hôtel-de-Ville et massacré sur le quai de la Seine. Sa tête fut tranchée et portée avec celle de M. de Launay.

« Cette orgie de massacre se continua les jours suivants. La populace s'empara de Foulon, conseiller d'Etat, et de Berthier, gendre. Ils furent atrocement mutilés, ainsi

que le constate le *Moniteur* du 29 juillet 1789, auquel nous laissons ici la parole:

« On se saisit de Foulon et il est porté avec la rapidité d'une flèche sous la fatale lanterne... On l'accable de mauvais traitements. On lui passe la corde au cou; on le suspend; la corde casse; il tombe sur ses genoux. On l'attache de nouveau avec une corde neuve, et il meurt. Ses bourreaux se disputent son cadavre, le dépouillent, s'arrachent à l'envi des lambeaux de vêtement, lui mettent une poignée de foin dans la bouche, promènent sa tête ensanglantée au bout d'une pique et traînent dans la fange son corps nu, mutilé et couvert des empreintes de leur barbarie. »

« Voilà les joies de la populace et les prémices des fêtes de la Révolution!

« M. Berthier était père de huit enfants.

« On le tue à coups de baïonnettes. Un égorgeur plonge sa main jusqu'au fond de ses entrailles palpitantes et lui en arrache le cœur qu'il plante au bout d'une pique.

« Le soir, ce cannibale entre dans un café avec une bande de misérables. Il demande du café, prend le cœur de M. Berthier, le presse fortement, en exprime le sang dans les tasses et boit ce brauvage en chantant:

Il n'est pas de bonne fête
Quand le cœur n'y est pas... »

Et l'excellent journal s'écrie: « Voilà ce que rappelle la fête du 14 juillet. »

M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia avait raison de nommer la prétendue fête nationale « la fête de l'assassinat. » Le président Brisson a pu lui appliquer la censure; il ne supprimera pas l'histoire.

Maladie de M. le comte de Chambord.

L'un des rédacteurs du *Gaulois* s'est présenté ces jours-ci chez M. le docteur Carrière pour lui demander son appréciation sur la situation de M. le comte de Chambord.

M. le docteur Carrière a été pendant plus de vingt-cinq ans le médecin ordinaire de M. le comte de Chambord, et, jusqu'en 1876, il a continué son service auprès de Monseigneur avec le plus entier dévouement.

Il pouvait donc fournir des données sérieuses sur la situation du malade, aussi croyons-nous devoir les transcrire textuellement:

« Vous ne pouvez, dit le docteur Carrière, vous faire une idée des ressources vitales qu'il y a en M. le comte de Chambord. Je le connaissais à fond et l'ai suivi jour par jour pendant vingt-cinq ans; eh bien! je puis affirmer que je n'ai jamais vu de constitution pareille à la sienne; elle était admirable de force et de santé.

« Il s'est formé une tumeur à l'estomac; et, comme toujours, ce n'est qu'une fois qu'elle a été formée que le malade a commencé à en souffrir.

« J'ai suivi attentivement le marche de la maladie; à mon avis, la tumeur est aujourd'hui crivée, et le salut du malade est certainement là.

« Il ne faut pas s'effrayer outre mesure des vomissements de matières purulentes entremêlées de sang; la cicatrisation de l'ouverture de la tumeur est évidemment très-prompente, mais pas assez cependant pour que les matières ne se fassent jour entre les deux parties de la plaie; en les forçant, elles font saigner, ce qui explique le sang rendu par le malade, sang qui ne provient nullement, comme on l'a cru, d'une hémorragie.

« Je n'ai que deux seules craintes en ce moment, l'apparition de la fièvre et une cicatrisation prématurée de la tumeur. »

Puisse les prévisions du docteur Carrière se réaliser.

Voici les deux dépêches transmises hier par M. le comte de Blacas:

Wiener-Neustadt, 12 juillet, 9 h. 16 matin.
(Arrivée à midi 20.)

« Nuit moins agitée que les précédentes. Les forces n'ont pas diminué. »

Wiener-Neustadt, 12 juillet, midi.

« Bulletin médical du 12 juillet, midi. Aucun changement ne s'est produit

dans l'état de Monseigneur, seulement la faiblesse a augmenté. »

Notre confrère, M. Charles Dupuy, a adressé à la Gazette de France un télégramme ainsi conçu :

Vienne, 11 juillet, midi 55.

« Il y a ici deux courants : l'un très-optimiste, l'autre pessimiste. »

« Les symptômes de la maladie sont moins graves. »

« Cependant, la faiblesse, déjà très-grande, a encore augmenté. »

« Bien que le malade puisse supporter une nourriture très-légère, la nuit a été encore mauvaise. »

« Le duc della Grazia arrive à Frohsdorf. »

Par conséquent, ajoute le Gaulois, toute la question est de savoir comment on arrivera à compenser par l'alimentation la déperdition des forces. On peut espérer que, avec des médecins tels que ceux qui donnent leurs soins à Monseigneur, l'on y réussira. Auquel cas, la guérison serait certaine.

Le correspondant du Gaulois, qui s'est toujours montré assez pessimiste, constate en même temps que le ballonnement du ventre tendait à disparaître, ce qui serait un nouvel indice de la résorption de la tumeur signalée comme siège de la maladie.

Mercredi, dans la journée, Monseigneur a pu prendre un peu de bouillon et un biscuit trempé dans du malaga.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 juillet.

La Bourse continue à être ferme. Les rentes sont fermes : le 3 0/0 à 78.85, l'amortissable à 80.55 et le 5 0/0 à 108.90.

Les établissements de crédit sont en avance. La Banque de France cote 5,360, cours beaucoup trop élevé, étant donné la diminution notable du chiffre des bénéfices.

Le Crédit Foncier est à 1,297. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 11 millions 835 mille fr. de nouveaux prêts dont 11 millions 550 mille fr. en prêts fonciers et 305 mille fr. en prêts communaux.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) est ferme à 495 et il est permis de penser que la cote s'élèvera encore beaucoup dans un délai de deux ans, étant donné les chiffres seuls du dernier inventaire.

La Banque de Paris est à 1,005, le Lyonnais à 555, le Mobilier à 325.

Le Suez, après un marché très animé, réactionne à 2,532.

L'Egypte est stationnaire à 372.50.

Les Chemins sont fermes : le Lyon à 1,427, le Midi à 1,155, le Nord à 1,895.

Le Gaz est à 1,365, les Lombards à 335, les Autrichiens à 690.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, une tempête des plus violentes a passé sur notre pays. Bien des arbres fruitiers, pommiers, poiriers, pruniers et abricotiers, trop violemment secoués, sont en partie dépouillés de leurs fruits.

Nombre de drapeaux tricolores, qui étaient fixés depuis mercredi, par les soins de l'administration municipale, sur la grande

artère de Saumur, ont été renversés par le vent ; ceux du pont sont tombés dans la Loire et ont été entraînés par le courant.

Le bureau météorologique du New York Herald communique l'avis suivant :

« Une perturbation, dont l'énergie augmentera probablement, arrivera sur la Grande-Bretagne, la Norvège, en touchant aux côtes de France, entre le 12 et le 14. Temps très-orageux sur l'Atlantique au nord du 40° degré de latitude. »

Le Journal officiel publie l'appel des réservistes des classes 1874 et 1876, pour l'automne 1883.

Ces réservistes ne recevront pas d'ordre d'appel individuel.

L'appel aura lieu en deux séries, aux dates indiquées ci-après, savoir :

PREMIÈRE SÉRIE. — PENDANT LES MANŒUVRES.

Du samedi 25 août au vendredi 21 septembre inclusivement.

Infanterie de ligne. — Zouaves. — Tirailleurs. — Chasseurs à pied. — Sapeurs-pompiers. — Génie. — Gendarmerie.

DEUXIÈME SÉRIE. — APRÈS LES MANŒUVRES.

Du mercredi 3 octobre au mardi 30 octobre inclusivement.

Cavalerie. — Artillerie. — Train d'artillerie. — Pontonniers.

Les réservistes du train des équipages, des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, des sections de commis et ouvriers militaires d'administration, des sections d'infirmiers militaires, des compagnies d'ouvriers d'artillerie et des compagnies d'artificiers, sont convoqués dans le courant de l'année au fur et à mesure des besoins du service. Ils reçoivent autant que possible, deux mois à l'avance, un ordre d'appel individuel.

Avant-hier matin, un affreux accident est arrivé à Cangey, arrondissement de Tours. Quatre ouvriers, qui étaient occupés à prendre de la terre à une levée pour opérer un remblai, ont été surpris par un éboulement.

Trois ont été tués : ce sont les nommés René Desecot, Joseph Biquet et Antoine Rigoreau.

Le quatrième, nommé Fouchault, a eu la cuisse fracturée.

NANTES.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple :

« La manifestation du 14 juillet sera spontanée ; en voici une preuve nouvelle :

« L'année dernière, en dépit de la pression exercée par le Directeur du Conservatoire, 40 élèves seulement prirent part au défilé du 14 juillet. C'était lamentable, navrant ! Le Directeur et le Secrétaire s'en arrachèrent les cheveux de désespoir, mais se promirent d'avoir en 1883 un défilé dont on parlerait longtemps. »

« A la réception d'une lettre de M. Co-

lombel, maire de Nantes, manifestant le désir de voir tous les élèves du Conservatoire assister au défilé, M. le Directeur, de sa meilleure plume, a composé un placard qui invite tous les élèves à prendre part à la manifestation.

« Le placard est affiché à l'entrée du Conservatoire ; dès qu'un élève se présente pour entrer, le concierge l'arrête et, lui montrant du doigt le document administratif, l'invite à le lire.

« Tous lisent, mais ceux qui en témoignent de l'enthousiasme sont peu nombreux ; aussi le concierge, transformé en indicateur, a-t-il annoncé l'apparition d'un nouveau placard, qui ne se bornerait pas comme le premier à une simple invitation, mais menacerait d'un renvoi immédiat tout élève qui n'assisterait pas au défilé.

« M. Colombel, le Directeur et le Secrétaire du Conservatoire, amis fanatiques de la liberté, espèrent bien par ces menaces avoir raison des répugnances du plus grand nombre. On sait que les élèves du Conservatoire sont exempts de l'examen pour le volontariat d'un an. Cette dispense a bien son prix ; courir les chances d'un examen, n'a rien de bien attrayant.

« Mais une administration qui a recours à des moyens aussi odieux n'a plus le droit de se dire libérale.

« Les républicains tiennent donc bien à montrer qu'ils sont les pires despotes ? »

Au dernier moment, on nous communique le texte du nouveau placard ; il est ainsi conçu :

« Les jeunes gens qui ne se rendront pas au défilé seront rayés des listes du Conservatoire. On fera préalablement l'appel dans les classes. »

Quels libéraux que ces républicains ! Nous espérons que ces menaces éhontées auront un effet tout différent de celui qu'attendent leurs auteurs. Ceux des élèves du Conservatoire qui auraient été disposés à prendre part au défilé, seront révoltés de ces menaces et laisseront le Directeur défilier avec son secrétaire et son concierge.

Chemin de fer de Poitiers à Saumur

EN LIQUIDATION

Paris, 66, rue Caumartin. — Poitiers, 8, boulevard de la Préfecture.

AVIS

MM. les Actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur en liquidation sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 13 août prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Palais, à Poitiers, à l'effet :

1° D'approuver les comptes de la Compagnie du 4^o janvier 1878 au 30 juin de la même année, conformément à la décision prise à l'assemblée du 17 mai 1878 ;

2° D'approuver les comptes de la liquidation.

Le Liquidateur,
A. D'AYGUESVIVES.

Extrait des Statuts.

ART. 40. — L'assemblée se compose de tous les actionnaires propriétaires de cinq actions au moins. La liste en est arrêtée par les Administrateurs, de concert avec les Commissaires, huit jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée. Les actionnaires inscrits sur les registres de la Société, par suite du dépôt de leurs actions dans la Caisse sociale huit jours avant la confection de la liste, peuvent seuls y figurer.

Cette obligation du dépôt des actions n'est applicable qu'aux actions au porteur seulement. Les actionnaires propriétaires de cinq actions nominatives ou plus seront inscrits d'office sur la liste des membres de l'assemblée générale.

Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

« Je souffrais de douleurs d'entrailles depuis deux mois ; j'éprouvais continuellement des étourdissements, et je pouvais à peine remuer bras et jambes, lorsque, après avoir été traité par plusieurs médecins qui n'avaient pu arriver qu'à une légère amélioration, je me suis décidé à faire usage des remarquables Pilules Suisses. Depuis quinze jours que j'en prends, je suis à peu près guéri, et je me fais un plaisir de vous adresser mes félicitations pour l'efficacité de vos pilules. Je serais heureux de voir figurer mon nom parmi vos nombreuses lettres de félicitation et je vous autorise volontiers à publier ma lettre. »

« Bourg-sur-Gironde. »

« J.-L. CHÉRET, propriétaire-rentier. »

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules Suisses. Envoi franco poste. Exiger sur l'étiquette le timbre de garantie de l'Etat français.

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 13 juillet, midi 20.

« Hier, quelque nourriture a été prise par M. le comte de Chambord et avec succès. »

« Il n'y a eu aucun vomissement. »

« M^o DE DREUX-BRÈZE. »

BOURSE DE PARIS

DU 12 JUILLET 1883.

Rente 3 0/0	78 80
Rente 3 0/0 amortissable	80 55
Rente 4 1/2	111 »
Rente 5 0/0	108 77
Obligations du Trésor (anciennes)	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	501 25

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. VICTOR - LOUIS BOUJU ayant cessé ses fonctions de notaire à Coren (Maine-et-Loire), l'administrateur judiciaire chargé du règlement de ses affaires désire retirer le cautionnement versé par ledit notaire. (408)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère dudit M^e MÉHOUS,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de Bordeaux, l'une numéros 6 et 8, et l'autre numéro 68.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

COMPTABLE sérieux demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur :

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, 146 ;

2° Et UN MORCEAU DE VIGNE de 27 ares 50 centiares environ, sis canton des Rueites, commune de Dampierre.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. SAULNIER, négociant à Saumur, rue Dacier, n° 21 ; Et audit M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

La Blanchisserie Saumuroise demande des LINGÈRES.

Position assurée.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 29 juillet 1883, à midi et demi.

Une MAISON, située à la Rompue, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, avec écurie, cour, puits communs et jardin ;

Et une autre MAISON, située au même lieu, en face de la précédente, avec cour commune et jardin appartenant à ladite maison.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A CÉDER

GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.

S'adresser au titulaire.

UN HOMME d'une trentaine d'années, au courant des emballages et expéditions, désire trouver un emploi dans une maison de commerce. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 22 juillet 1883, à midi,

UN ÉTABLISSEMENT

Propre au commerce des VINS mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent appartenant à M. Arthur MORICET.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

AU SEVRAGE,

BEAUX LEVRIERS russe et écossais.

S'adresser au marquis DE MOLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil,

Le DIMANCHE 15 JUILLET 1883, à 1 heure de l'après-midi,

VASTE IMMEUBLE

Comprenant trois grandes maisons, source, jardins, terrasses, et donnant sur la rue de Tours, en face l'hôtel de l'Écu, et sur la rue de l'Abreuvoir, à l'arrivée de la future gare.

Cet immeuble occupe une superficie de 33 ares 50 centiares environ.

S'adresser, pour renseignements, à M^e FLEURIAU. (449)

PHOTOGRAPHIE - PEINTURE

VICTOR COUÉ

Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR

Suivant l'usage adopté par notre Maison — l'Inventaire Semestriel devra être dressé **Fin Courant** :

« Désireux d'écouler — avant de procéder à cette opération — la plus grande partie du STOCK qui nous reste de la Saison, nous nous livrons en ce moment à une minutieuse Expertise de toutes les Marchandises, et nous frappons d'une **RÉDUCTION GÉNÉRALE** toutes les Fins de Pièces — Coupes — Coupons — et toutes les Étoffes ne devant plus reparaître dans nos Assortiments, — de même que sur tous les ARTICLES CONFECTIONNÉS. »

Sous quelques jours ce travail sera terminé, et, comme nous tenons essentiellement à faire profiter nos Clientes de ces Grands Rabais, nous avons l'honneur de les informer que nous avons décidé de faire une

VENTE EXTRAORDINAIRE

QUI COMMENCERA

Mardi prochain 17 Juillet 1883.

Rabais Spécial

Sur tous les Objets Confectionnés, tels que :
ROBES — COSTUMES — CONFECTIONS —
VÊTEMENTS D'ENFANTS — PEIGNOIRS — MATINÉES — JUPES
JUPONS, ETC.

Rabais Spécial

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

LA FERME

DES AUVERSETTES

Située communes d'Auverse, Chavagnes et Noyant,

D'une contenance de 24 hectares 62 ares.

S'adresser à MM. BARBIN et COLON, qui se rendront sur les lieux le dimanche 15 juillet 1883.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 26.

S'adresser à la maison.

A VENDRE

UN JARDIN, clos de murs, parfaitement planté, avec pompe, manège et bassins, de 31 ares 50 centiares environ, situé canton du Chardonnet. Facilité de paiement.

S'adresser à M. LOISEAU, rue des Ecuries, 6. (475)

A VENDRE

UNE JUMENT

1/2 sang, de 5 ans 1/2, robe baie.

S'adresser, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (471)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins présentent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un **jeune homme** de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

APRÈS DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ, Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, le samedi 18 août 1883, à 2 heures après midi,

UN FONDS DE COMMERCE

De **Papeterie-Imprimerie-Lithographie**, connu sous le nom d'**Imprimerie du Commerce**, exploité dans une maison située à Angers, 10 et 12, rue Bodinier, et consistant en :

Papier ordinaire, papier de fantaisie, papier à affiches, enveloppes, fournitures de bureau ; 3,600 kil. environ de caractères d'imprimerie en 6, 8, 9, 10, 11, 12 ; 600 kil. environ de caractères de fantaisie en 151 casses ;

32 types de caractères bois pour affiches, vignettes, filets, cintres, accolades, interlignes ;

1 presse mécanique typo-lithographique, système Warin, format Colombier, avec marbre en fonte, double jeu de rouleaux tirant la couleur, un jeu de rouleaux pour la typographie et tous ses accessoires ;

1 presse mécanique typographique Alauzet, dite express, format Jésus, et tous ses accessoires ;

2 presses typographiques à bras (une colombier, l'autre Jésus) et tous leurs accessoires ;

2 presses lithographiques à bras (une colombier, l'autre raisin) et tous leurs accessoires ;

1 machine à vapeur, force nominale 4 chevaux ;

169 pierres lithographiques de tous formats ;

Petit atelier de reliure ;

Cliches, casseaux, rangs, galles, Ais, etc., etc.

LONG BAIL.

Mise à prix : 8,000 fr.

S'adresser, pour renseignements :

Soit à M^e PLAÇAIS, notaire, 15, rue des Cordeliers, Angers, dépositaire du cahier des charges ;

Soit à M. POIRET, liquidateur judiciaire de la société, 7, rue Château-gontier, Angers. (465)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

A VENDRE

MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

JOLI APPARTEMENT

Fraîchement restauré,

Rue de la Visitation, n° 105.

BELLE VUE sur la Loire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A LOUER

UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN

Rue Courcouronne, n° 10.

A CÉDER

En totalité ou en partie,

MATÉRIEL

POUR NOCES

Tables, lustres, services complets, linge, batterie de cuisine, etc.

S'adresser à M. GRAVELEAU, aux Ulmes. (434)

Mlle CANARD

Élève de la Maternité de Paris, sage-femme de 1^{re} classe, rue Bodin, n° 7.

Vient de se fixer à Saumur et se met à la disposition de toutes les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Élève des principaux professeurs d'accouchement de Paris, M^{lle} CANARD présentera toutes les garanties que les malades doivent désirer.

A La Providence

FABRIQUE DE FLEURS

M^{lle} DURVILLE

13, rue de la Comédie, et 2, rue Cour-Saint-Jean.

Les Magasins de la Providence, rue Saint-Jean, 38 et 40, sont transférés rue de la Comédie, 13, et rue Cour-Saint-Jean, 2.

Grand choix de couronnes de mariées, coussins, bouquets d'église, couronnes pour tombes.

Étant seule fleuriste de profession à Saumur, M^{lle} DURVILLE peut exécuter tous les genres de montures que l'on voudra bien lui confier, pour robes de mariages, robes de bal, etc.

Tapisseries artistiques de M^{ll} Delhumeau. (440)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{lle} FÉLICITÉ, saumuroise, fait tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelie, 21, maison Dézé. (441)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Rapioch** de J. CARRÉ, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TRUUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOELLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.

L'Institut des Sciences de Paris ouvre le 6 août
Bégaiement
ZÉLÉMENT-BRÉDOULEMENT
ET DE TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION
Docteur OBERVIN, Avenue Victor Hugo, 10, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.